

un guide de Carenews

Bilan carbone: comment se lancer?

conseils et b.a.-ba

L'édito

Théo Nepipvoda, journaliste chez Carenews

5

Le bilan carbone : tout le monde en parle, mais peu le font. Seulement deux entreprises sur dix en auraient effectué un, selon une étude de Greenly. Pourtant, elles seraient 80 % à souhaiter franchir le pas. La faute à quoi ?

Beaucoup d'entreprises, notamment les TPE, se retrouvent démunies face à la technicité de la démarche. Dans ce livre blanc, nous vous apportons les clés pour vous lancer pas à pas, sans vous précipiter.

Pourquoi réaliser un bilan carbone ? Quelles sont les différentes méthodes disponibles ? Laquelle choisir ? Vers qui se tourner pour mesurer ses émissions ? Quelles informations et documents sont nécessaires ? Qui mobiliser en interne ? Quel est le coût d'un bilan carbone ? Est-ce très chronophage ?

Ce sont les questions auxquelles ce livre blanc répond. Bonne lecture !



Sommaire



- 1 Qui sommes-nous?
- 2. Les expertes du livre blanc
- Qu'est-ce qu'un bilan carbone?
- Obligations réglementaires pour les entreprises
- Pourquoi réaliser un bilan carbone ?

- Quelle méthode choisir ?
- Quel est le coût de cette démarche ?
- **8.** Quelle durée faut-il prévoir ?
- Comment bien réussir son BEGES ?

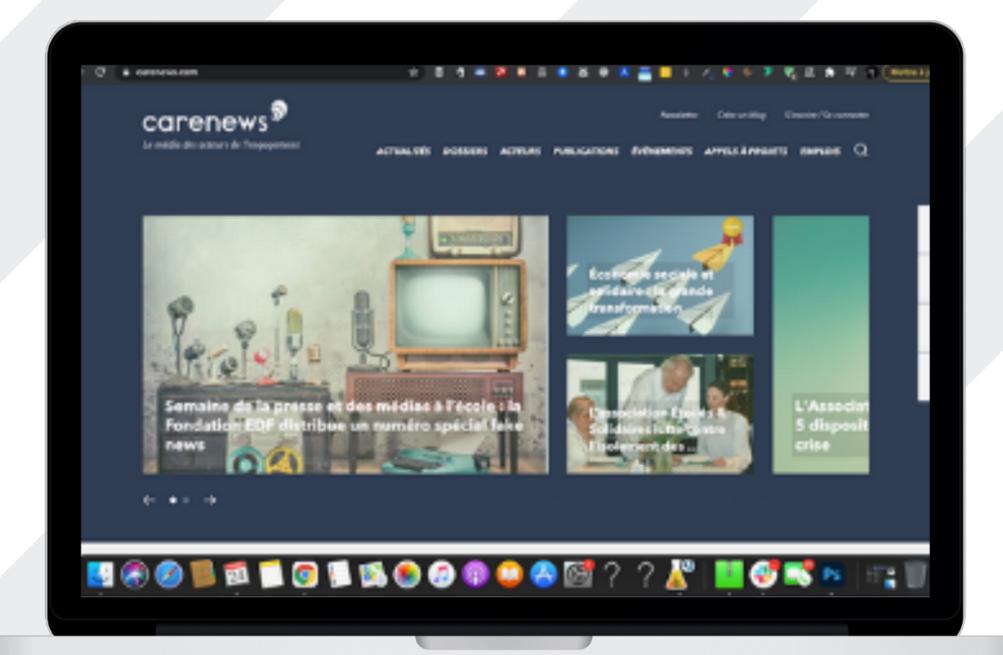


Qui sommes-nous?

Carenews est le média des acteurs de l'engagement.
Parce que nous croyons que l'information est indispensable

au développement du secteur et que nous pensons que les associations, fondations, entreprises engagées et citoyens méritent aussi d'être entendus.







Plus de 25 000 articles en ligne!

En 2022:

2 153 articles mis en ligne

276 évènements

242 offres d'emploi

Créez votre blog sur carenews.com et rejoignez 1 000 associations, fondations et entreprises engagées!

Fondation SNCF I DUO for a JOB I Montpellier Business School I AXA France I Fondation Carrefour I ACTED I PageGroup I Fondation groupe EDF I Laboratoires Expanscience I Emmaüs Défi I Fondation FDJ I Fondation d'entreprise Deloitte I Fondation Veolia I Fonds de dotation Biocoop I Action contre la Faim I Le Don en Confiance I Entourage I Refugee Food I Association Aïda I Habitat et Humanisme I Planète Urgence ...

Je crée mon blog sur carenews.com Scannez le QR code et créez votre blog!



Des études et autres publications



livre blanc

Tout sayoir sur

Tout sayoir sur

Tout sayoir sur

Ce livre blanc fait suite au webicare du 28 avril 2022

Ce livre blanc fait suite au webicare du 28 avril 2022

Pour mettre en œuvre facilement le mécénat de compétences en entreprise

Pour faire de vous un rédacteur hors pair!



Découvrez les 50 structures les plus impactantes de France avec le Top 50 de l'entrepreneuriat à impact



Découvrez qui sont les directeurs trices de l'engagement





Un annuaire avec 164
pages de ressources
et plus de 330
prestataires RSE
recensés

Carenews, c'est aussi cinq podcasts!













Et plus de 50 000 écoutes!

Les expertes du livre blanc





Fondatrice de NO²W, organisation qui accompagne les entreprises dans leur transition écologique



Sales Enablement &
Partnerships Manager pour
Carbo, qui propose une
application de maîtrise du
bilan carbone à destination
des entreprises

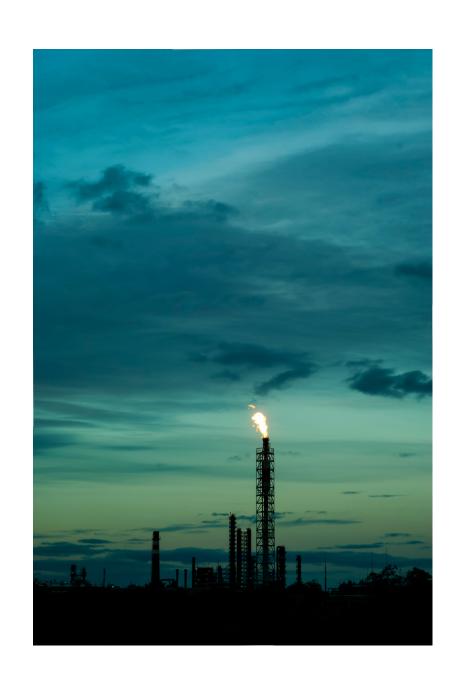


Qu'est-ce qu'un bilan carbone?



Selon le ministère de la Transition écologique, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est un « diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur une année d'une personne morale en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions ».

Le Code de l'environnement stipule qu'un BEGES comprend la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi l'élaboration d'un plan de transition comprenant les objectifs, les moyens humains et financiers, et les actions de réduction des émissions, ainsi que l'évaluation des actions mises en œuvre à la suite des précédents bilans.



Qu'est-ce qu'un bilan carbone?



Le BEGES intègre les émissions directes « produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités » de l'entreprise et les émissions indirectes qui « découlent des opérations et activités de la personne morale » ainsi que de « l'usage des biens et services qu'elle produit », d'après les définitions du Code de l'environnement. Les émissions de gaz à effet de serre de trois types, dits « scopes », sont prises en compte :

- → les émission de scope 1 sont celles directement émises par des sources possédées ou contrôlées par l'organisation
- → les émissions de scope 2 sont celles indirectement émises par la consommation d'énergie de l'organisation
- → les émissions de scope 3 correspondent à toutes les autres émissions indirectes de la chaîne de valeur.

Depuis 2023, les trois scopes doivent être prises en compte par le bilan GES. Auparavant, on parlait de bilan GES simplifié : il était possible de se limiter aux scopes 1 et 2.

Qu'est-ce qu'un bilan carbone?



Ne dites pas ** bilan carbone ** dites ** BEGES **

Le terme Bilan Carbone fait référence à une méthodologie élaborée par l'ADEME : il s'agit d'une marque déposée. Le qualificatif adapté est BEGES ou bilan GES. L'outil Bilan Carbone® est toutefois « incontournable » pour réaliser un BEGES en France et répondre aux impératifs réglementaires, selon Nina Donard.

Chiffres-clés



% des dirigeant·e·s matérialisent leur objectif de neutralité carbone sous forme d'une feuille de route avec des jalons concrets, indicateurs de mesure et budget associé



ne connaissent pas les outils et méthodologies permettant de définir, mesurer et atteindre une stratégie de neutralité carbone



% des dirigeant·e·s jugent l'objectif de neutralité carbone prioritaire pour leur entreprise

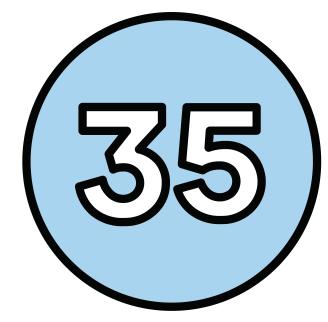


% seulement des dirigeant·e·s estiment bénéficier des ressources et compétences humaines nécessaires pour atteindre cet objectif

source : Étude « Les dirigeants d'entreprises face à la neutralité carbone : au-delà de la volonté, quelle réalité ? » de Mazars et l'Ifop, 2020

Chiffres-clés





% des PME et ETI ont évalué les émissions carbone de leur entreprise sur les cinq dernières années





% des PME et ETI ont reçu des demandes de bilan d'émission de gaz à effet de serre ou de certifications écologiques par leurs clients

source : <u>Étude « Décarboner les PME et ETI françaises » de Bpifrance Le Lab, 2023</u>



Obligations réglementaires pour les entreprises



Les entreprises employant plus de 500 personnes en métropole et 250 personnes en outre-mer et ayant un chiffre d'affaires ou un total du bilan supérieur à 100 millions d'euros doivent réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre tous les quatre ans.

À partir du 1er janvier 2024, les entreprises de plus de 250 salarié·e·s ayant un total du bilan supérieur à 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros devront réaliser un BEGES. Toutes les PME cotées, sauf les microentreprises, devront réaliser un bilan GES à partir de 2026.

Les entreprises assujetties à la Déclaration de Performance Extra-Financière et obligées à la réalisation d'un bilan GES « sont dispensées de l'élaboration du plan de transition, dès lors qu'elles indiquent les informations devant y figurer dans leur bilan GES » selon le ministère de la Transition écologique.



Obligations réglementaires pour les entreprises

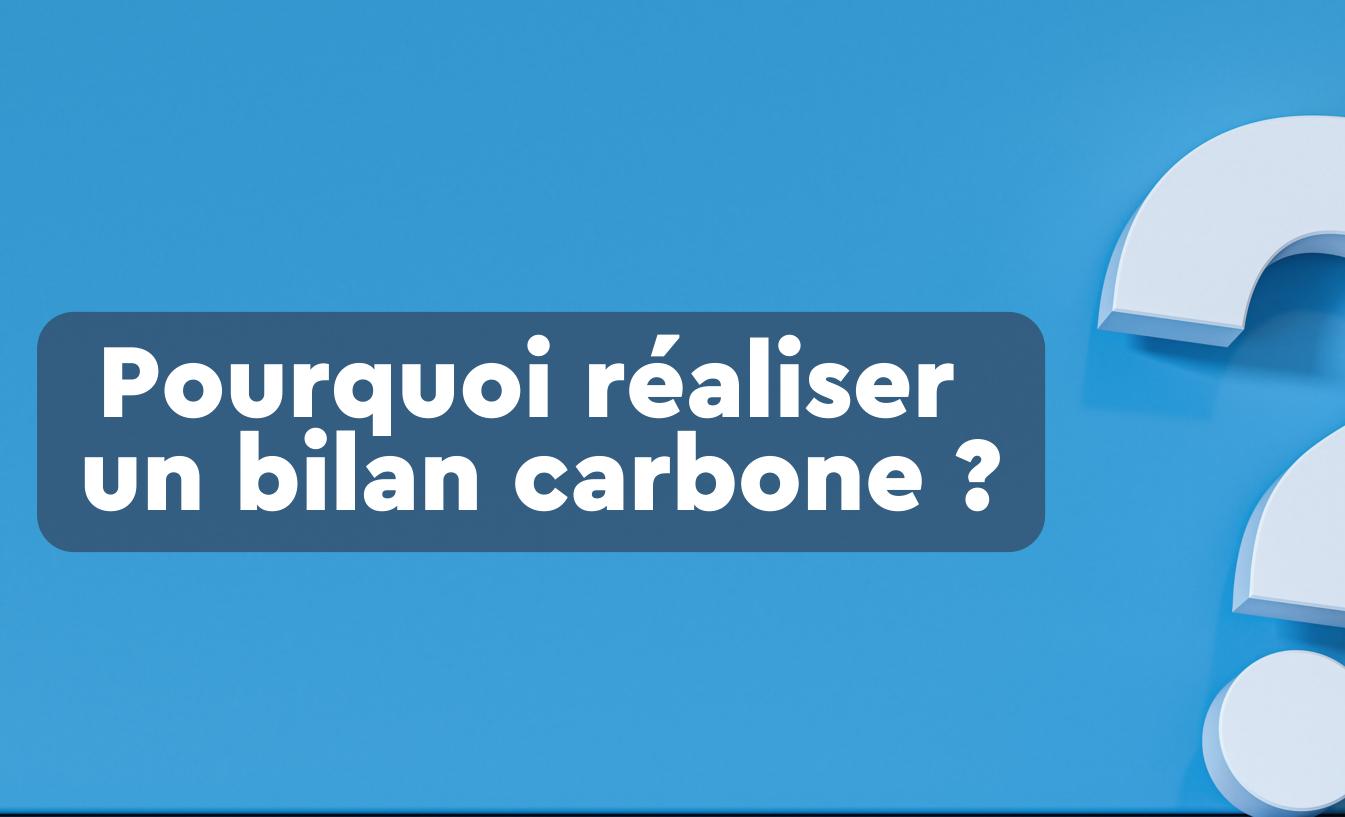




L'obligation concerne les entreprises ayant leur siège ou un ou plusieurs établissements stables en France.

L'autorité administrative peut sanctionner les manquements à la réalisation du BEGES d'une amende qui s'élève jusqu'à 10 000 euros, et 20 000 euros en cas de récidive. Les informations doivent être transférées à l'autorité administrative au moyen d'un site internet dédié.

À noter: le bilan GES est indispensable pour afficher le terme « neutre en carbone » sur un produit. Depuis janvier 2023, les entreprises qui affichent le terme « neutre en carbone » doivent réaliser un BEGES intégrant les émissions sur l'ensemble du cycle de vie du produit, la trajectoire prévue pour leur réduction et les modalités de compensation des émissions résiduelles. « Ces éléments devront être facilement accessibles pour le public et mis à jour tous les ans », d'après le ministère de la Transition écologique.







Au-delà des impératifs réglementaires, plusieurs motivations peuvent pousser des entreprises à réaliser leur bilan des émissions de gaz à effet de serre :



Un impératif climatique: les données scientifiques publiées dans le sixième rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous montrent qu'il est indispensable de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Toutes les organisations doivent contribuer à cette réduction.



<u>6 choses à retenir sur le dernier rapport du GIEC</u> sur Carenews





Un élément structurant pour la démarche RSE: le BEGES permet de réaliser un état des lieux et d'établir un plan d'action au début de sa démarche RSE, ou d'aller plus loin et de structurer une politique déjà engagée.

« Le bilan carbone est vraiment très structurant quand on veut aller plus loin dans sa démarche RSE (...). C'est de toute façon un prérequis à un moment donné dans une une démarche consciencieuse : pour progresser il faut mesurer, savoir d'où on part et où on va. »



D'ailleurs, l'obtention de labels RSE nécessite la réalisation d'un BEGES : c'est le cas pour Lucie, B Corp ou EcoVadis.



<u>6 conseils pour lancer sa politique RSE</u>

<u>Livre blanc : Les petits pas de la RSE : quelles ressources pour se lancer ?</u>

Infographie : comparaison des différents labels RSE





Un avantage en termes d'image de marque ou de marque employeur : les collaborateur·rice·s actuel·le·s ou futur·e·s, les client·e·s : l'ensemble des parties prenantes évalue positivement la démarche d'une entreprise qui réalise son BEGES, fait preuve de transparence et souhaite progresser sur le sujet. Elle rend ainsi crédible son engagement.



<u>Infographie : 2 Français sur 3 tiennent compte de la politique RSE d'une entreprise lorsqu'ils postulent,</u> sur Carenews





Un indicateur environnemental de performance, souvent exigé par les grands comptes et donneurs d'ordres : ces derniers doivent calculer leur propre BEGES et exigent donc de leur fournisseurs qu'ils mesurent leurs émissions pour les comptabiliser. Cette évaluation de l'empreinte environnementale compte jusqu'à 15 % de la note attribuée dans le cadre d'appels d'offres.

« Réaliser son BEGES est un moyen de se différencier de la concurrence. »

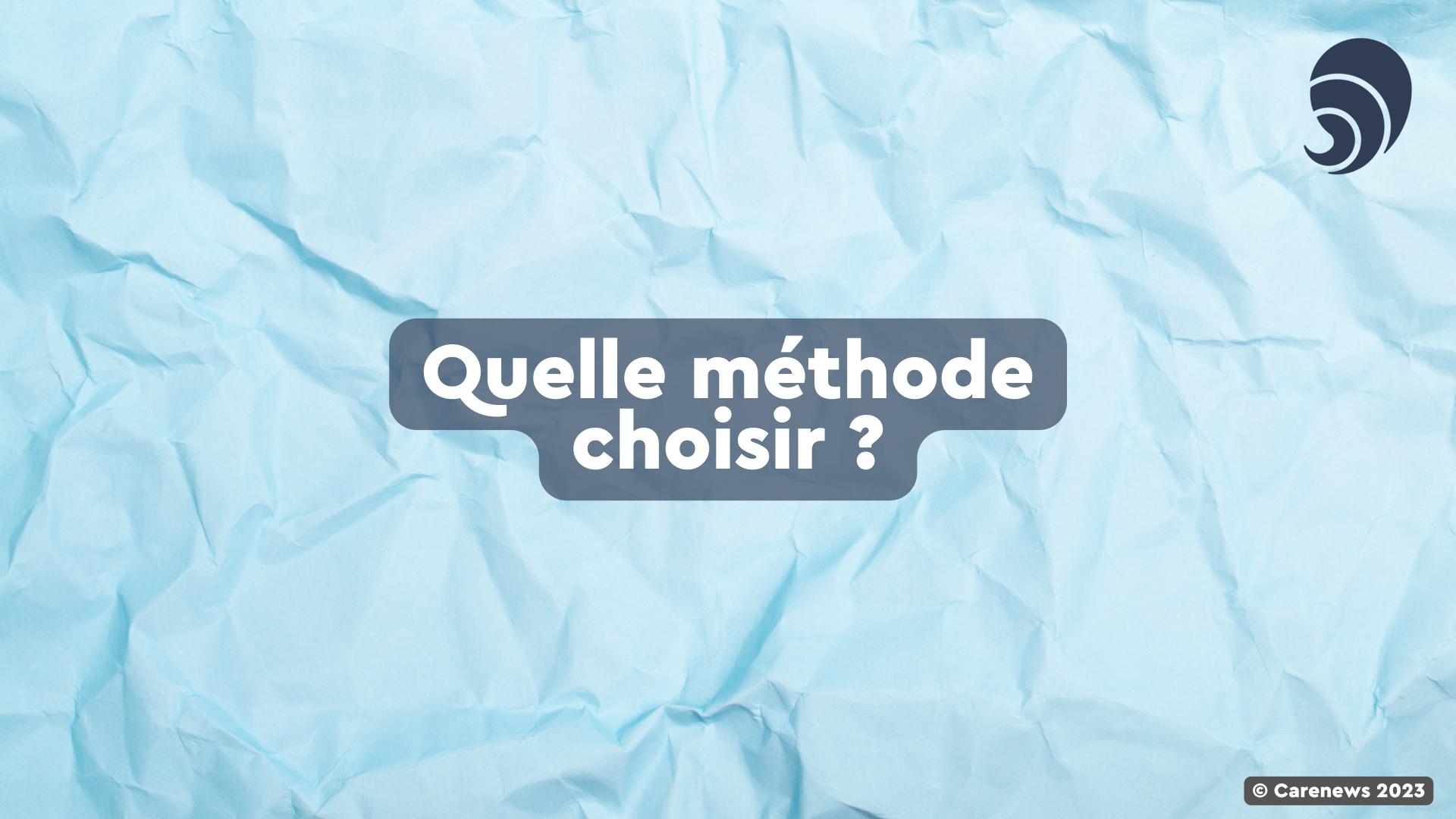
L'accès à des financements ou à des bonifications de taux dépend aussi de plus en plus de cet indicateur extra-financier.



Un moyen d'anticiper les obligations réglementaires : l'ensemble des entreprises de plus de 50 salarié·e·s devra communiquer sur leur bilan GES d'ici à 2026.



<u>Quels sont les temps forts de la RSE en 2023 ?</u>





Un BEGES calcule les émissions de dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, hydrofulorocarbure, hydrocarbure perfluoré, hexaflorure de soufre et trioflorure d'azote, toutes évaluées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

Le ministère de la Transition écologique précise que « les estimations d'émissions de GES évitées par la vente de produits ou services bas carbone ou par le financement de projet de réduction en dehors du périmètre opérationnel ne peuvent pas être comptabilisées dans le bilan d'émissions de GES, mais peuvent faire l'objet d'une information jointe au bilan. »



Il existe à ce jour trois référentiels principaux. Les mêmes postes d'émissions de gaz à effets de serre sont étudiés, mais exprimés de façon différente selon le référentiel adopté.

- Un standard international, le GHG Protocol, est la méthode la plus sollicitée au niveau mondial : elle établit des modalités de comptabilisation des émissions et donne une méthodologie de communication des résultats.
- Les standards internationaux ISO 14064 et 14069 : les exigences de rédaction de rapport et de vérification des chiffres sont spécifiques à ce référentiel. Il fait référence à six catégories d'émissions plutôt que trois scopes : directes, indirectes dues à l'énergie, au transport, aux produits utilisés, à l'utilisation des produits, à d'autres sources.
- Une méthodologie élaborée par l'ADEME appelée Bilan Carbone® et gérée par l'Association pour la transition Bas-Carbone. Elle comptabilise les émissions de GES, conduit à réaliser un inventaire des mesures à prendre et des éléments à corriger pour réduire les émissions.



Nina Donard explique que cette méthodologie s'inscrit dans une démarche globale, active de développement durable, qu'il faut envisager comme un outil d'amélioration continue.



QUELS OUTILS UTILISER?

La réalisation d'un bilan GES est compliquée. Elle nécessite donc d'utiliser des outils, voire d'avoir recours à des consultant·e·s extérieur·e·s.

• FAUT-IL AVOIR RECOURS À UN·E CONSULTANT·E ?



Un·e consultant·e adapte la démarche à l'organisation concernée : les outils sont créés et appliqués sur mesure. Faire appel à un·e professionnel·le garantit la mise en place d'une démarche pérenne grâce à cette personnalisation, selon Nina Donard.

L'Association pour la transition Bas-Carbone recense les prestataires formé·e·s par l'Institut Bilan Carbone, qui disposent d'une formation certifiée.

• QUELLE EST L'UTILITÉ DE SE FORMER ?



Il est utile de se former en interne, pour s'approprier la démarche, recommandent aussi Nina Donard et Céleste Nourissat. Il existe des formations certifiées QUALIOPI ou Datadock, financées par les opérateurs de compétences (OPCO) et le compte personnel de formation (CPF). La formation complémente utilement le recours à un·e consultant·e.

© Carenews 2023



• FAUT-IL AVOIR RECOURS À UN OUTIL LOGICIEL ?



Plusieurs solutions de comptabilisation des émissions de GES se déploient sur le marché, comme Sami, Greenly ou Carbo: il s'agit de plateformes SaaS. Ce sont des outils de pilotage qui permettent de mieux comprendre la démarche et la suivre dans le temps, ainsi que de se sensibiliser au sujet. Les collaborateur·ice·s peuvent donc s'approprier un processus dans lequel ils devront tous·tes s'engager.

Cependant, ils ne remplacent pas des conseiller·e·s qui accompagnent les entreprises sur les mesures à prendre pour engager leur transition. Nina Donard relaie le point de vue de l'Association pour la transition Bas-Carbone et rappelle qu'un « bilan carbone ne peut être réalisé en quelques clics (...). Un outil de facilitation est donc difficilement dissociable d'un accompagnement expert », même s'il peut être utile pour « l'aide à la collecte de la donnée, la sensibilisation des parties prenantes internes et externes, pour le partage aux collaborateurs et la visualisation graphique ».



• FAUT-IL AVOIR RECOURS À UN OUTIL LOGICIEL ?

Faciles à prendre en main, ces plateformes sont également utiles pour les TPE et PME qui ne disposent pas de ressources humaines dédiées au calcul du bilan GES.

Le recours à un·e consultant·e, la formation interne et l'utilisation d'une plateforme se révèlent donc être très complémentaires.



À lire: <u>Bilan carbone: 3 méthodes pour le réaliser en entreprise</u>

À écouter : <u>Impact Mania : Carbo, le bilan carbone vraiment démocratisé ?</u>





<u>L'annuaire des solutions RSE de Carenews</u> référence des outils et cabinets de conseils qui accompagnent les organisations dans la réalisation de leur BEGES.

4 SOLUTIONS RECENSÉES DANS L'ANNUAIRE POUR LA MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE

- Aktio, une plateforme SaaS pour réaliser son Bilan Carbone,
- Carbometrix, qui évalue les émissions directes et indirectes d'une entreprise avant de lui proposer un diagnostic personnalisé,
- ClimateSeed, une plateforme qui permet de calculer ses émissions et d'élaborer une stratégie de réduction,
- SAMI, une plateforme pour mesurer ses émissions et réduire son empreinte.

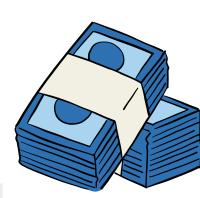


À lire : RSE : 6 solutions pour réaliser son bilan carbone



Quel est le coût de la démarche?





Le coût d'un BEGES dépend du nombre de collaborateur-ice-s, de sites et d'entités, du périmètre et du niveau de granularité du BEGES, du type d'accompagnement...

Les PME et petites ETI de moins de 500 salarié·e·s peuvent solliciter une aide de l'ADEME et de Bpifrance, Décarbon'Action, à condition qu'elles n'aient jamais réalisé de bilan GES auparavant. Le tarif subventionné s'élève à 4 000 euros HT pour une entreprise de moins de 250 salarié·e·s, et 6 000 euros HT pour les entreprises de 250 à 499 salarié·e·s. Hors subventions, la démarche coûte 10 000 euros HT. L'accompagnement permet de mesurer des émissions de GES, co-construire le plan de transition et mettre en place les premières actions de transition. Les expert·e·s, sélectionné·e·s par Bpifrance avec l'ADEME et l'Association pour la transition Bas-Carbone, proposent aux entreprises un plan sur mesure.

BONNE PRATIQUE

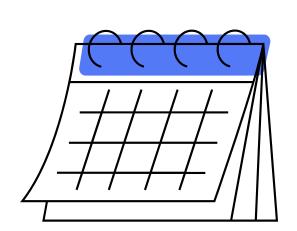
Céleste Nourissat conseille de réaliser un benchmark de prestataires, afin de trouver le meilleur prix en fonction de ses besoins.





Quelle durée faut-il prévoir?





Selon Céleste Nourissat, dans tous les cas, un BEGES demande du temps et de l'implication! La durée exacte dépend de la gestion des données en interne. En général, deux ou trois mois suffisent dans le secteur des services, quatre mois peuvent être nécessaires pour des entreprises aux activités industrielles.

« L'entreprise doit donner le tempo sur la collecte des données. »



La charge de travail s'étale dans le temps entre plusieurs métiers et services.



Comment bien réussir son BEGES?



LES CONSEILS DE NINA DONARD ET CÉLESTE NOURISSAT



La direction de l'entreprise porte le projet, elle implique l'ensemble des parties prenantes, les forme et sensibilise.

Céleste Nourissat explique qu'un « facteur clé de réussite pour la mise en place d'un bilan carbone, c'est vraiment la communication interne. » La direction doit prendre en main le sujet, sensibiliser ses collaborateur·ice·s et leur expliquer les enjeux. Ce sont eux·elles qui mettront en place les actions de réduction. En les impliquant dès le début, une direction garantit leur nécessaire mobilisation, fluidifie la démarche et gagne du temps sur le processus.

Le périmètre de calcul des émissions est bien analysé et établi avant de débuter le BEGES.

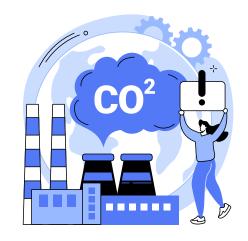
Il faut définir un périmètre dit « organisationnel » : quels sont les outils et installations contrôlés par l'établissement ? Le périmètre « opérationnel » identifie l'ensemble des postes d'émissions : déplacements entre domicile et travail, investissements, utilisation et fin de vie des produits vendus...



Comment bien réussir son BEGES?



LES CONSEILS DE NINA DONARD ET CÉLESTE NOURISSAT



Les émissions sont calculées d'après les données de flux physiques et non monétaires, de façon précise, ce qui limite les incertitudes et oriente correctement l'action de réduction.

Il faut donc multiplier les données d'activité par les facteurs d'émissions physiques, pour chaque source d'émissions.

Le bilan GES est étudié dans l'objectif de mettre en œuvre et définir un plan de transition associé.

La démarche ne se résume pas à un bilan comptable! Elle n'est pas non plus un support de communication ou de comparaison avec des concurrents. Il faut donc des objectifs clairs de réduction des émissions de CO2, sans s'appuyer en majorité sur la compensation carbone. Par ailleurs, le BEGES est pensé comme une démarche d'amélioration continue.





À lire : RSE : 6 conseils avant de se lancer dans un bilan carbone

À lire : Compensation carbone des entreprises : une réalité ou un leurre ?

Le mot de la fin



« L'objectif du bilan carbone n'est pas de s'arrêter à un chiffre, mais d'avoir un plan d'action, une feuille de route avec un cap à atteindre pour réduire ses émissions. »

Merci à nos expertes du bilan carbone!











carenews

Le média des acteurs de l'engagement

Vous voulez nous dire quelque chose?

bonjour@carenews.com



Un communiqué de presse à envoyer à notre rédaction ? Une suggestion de thématique pour le prochain webicare ?

Suivez nos actualités sur les réseaux sociaux









